

mer. Toutefois, monsieur l'Orateur, je suis d'avis qu'à moins que la sauvegarde de notre vie nationale ne l'exige, il faudrait autant que possible ne pas envoyer dans la zone de danger ceux qui ont des charges de famille. Nous éviterons ainsi non seulement des deuils aux familles, mais un accroissement de l'énorme dette du pays et de l'énorme montant qu'il faudra déboursier en pensions.

Quelqu'un a suggéré récemment en Angleterre, projet qui fut à mon sens, très bien agréé au pays, que le Canada serve de refuge aux enfants de la mère patrie. Il y a exactement un mois et un jour, dans ma ville de Fort-William, j'appuyai fortement cette initiative. Les journaux du 7 août, rapportant le discours que je prononçai, en citèrent le passage suivant:

J'affirme aujourd'hui, non seulement que chaque citoyen du Canada, homme ou femme, consentirait volontiers à un tel plan, s'il était possible de l'appliquer, mais j'irai plus loin pour dire qu'en de pareilles circonstances, si quelque allié de l'Empire faisait la même requête, le Canada s'élèverait encore une fois à la hauteur de sa tâche et qu'il ferait son devoir au point de vue humanitaire et chrétien, de la même façon que n'importe quel citoyen canadien, s'il s'agissait de donner abri, au milieu de l'hiver, aux enfants du voisin dont le foyer serait la proie des flammes.

Je répète cette pensée. Car l'un des plus grands préceptes du christianisme n'est-il pas le suivant: "Laissez venir à moi les petits enfants; car le royaume de Dieu est pour ceux qui leur ressemblent." Je répète: Si la proposition soumise est d'application possible, j'estime que le Gouvernement devrait l'accepter sans délai et faire tout en son pouvoir pour la mettre à exécution.

Monsieur l'Orateur, le courrier d'hier m'apportait une suggestion très sage, soumise par un ami qui m'est cher, un Canadien marquant qui s'est distingué dans le domaine des lettres, homme loyal, compétent et désireux de servir son pays; cependant, il est d'âge avancé et une infirmité plutôt grave l'empêcherait de servir activement de la façon ordinaire. Voici ce qu'il dit dans sa lettre:

N'existe-t-il pas un génie qui pourrait organiser dès maintenant au Canada une légion d'honneur, laquelle servirait non pas à l'étranger mais au Canada, afin de lui faire retrouver la fierté de sa destinée et de mettre fin à ses dissensions?

C'est là, à mon sens, un sentiment très noble, même en temps de paix, car nous avons au Canada des milliers de citoyens à l'aise qui seraient prêts à offrir leurs services au pays—ainsi que le fait mon correspondant dans sa lettre—sans aucune rémunération. Ces gens désirent fermement aider leur patrie—et plus que jamais aujourd'hui, à cette époque de guerre. Je sou mets cette proposition au

Gouvernement, convaincu qu'elle vaut d'être étudiée à fond, encore plus aujourd'hui qu'en temps ordinaire.

Il est une ou deux autres questions que je désire aborder avant de reprendre mon siège. D'abord, il ne faudrait pas parce que nous sommes en guerre, que nous négligions nos problèmes domestiques ou que nous nous en désintéressions. A cette heure d'épreuve, ce serait rendre un bien mauvais service à l'Empire que de ne pas songer au Canada, notre patrie. L'on nous demandera, je suppose, au cours de cette session—demain ou après-demain peut-être—d'adopter un bill pourvoyant à la dépense de 100 millions de dollars, somme qui servira à défrayer le coût de notre participation à cette guerre. C'est tout à fait dans l'ordre; cependant, j'aimerais faire remarquer qu'étant donné le montant énorme de nos dépôts bancaires, nous devrions pouvoir obtenir l'argent dont nous aurons besoin à un très faible taux d'intérêt et non pas aux taux et aux termes fixés en 1914 et dans les années qui suivirent. Mais en l'absence de nos hommes, efforçons-nous de faire du Canada, un pays digne de leur affection et où il fait bon vivre.

Je commenterai brièvement le discours du trône et je me permettrai de lire le paragraphe qui en constitue le point essentiel. Si on le veut bien, je lirai le paragraphe en entier, car il n'est pas long et il me semble résumer assez complètement tout le discours. Le voici:

Vous avez été convoqués le plus tôt possible afin que le Gouvernement puisse obtenir l'autorisation de prendre les mesures nécessaires à la défense du Canada, et à la collaboration dans la lutte entreprise résolument contre toute nouvelle agression, et afin d'empêcher le recours à la force plutôt qu'aux méthodes pacifiques dans le règlement des différends internationaux. Déjà la milice, le service naval et le corps d'aviation ont été appelés en service actif. Des dispositions additionnelles, relatives à la défense de nos côtes et à notre sécurité intérieure, ont été prises en conformité de la loi des mesures de guerre et d'autres pouvoirs existants. Vous serez saisis sans délai de propositions visant à rendre plus efficace l'effort du Canada.

Je n'ai aucune intention de critiquer en disant qu'à mon sens, cet exposé de notre situation à l'heure actuelle manque de précision et de clarté. Eu égard aux télégrammes, appels téléphoniques et lettres que j'ai reçus, eu égard aux déclarations des journaux, j'ai raison de croire que le peuple canadien attend aujourd'hui du premier ministre une déclaration ministérielle complète. J'espère que le premier ministre formulera une déclaration aussi explicite et aussi complète, aussi claire et aussi précise que possible. Après tout, le peuple a droit à cette déclaration. Je reconnais que le Parlement a été convoqué afin de conférer au ministère l'autorité requise, mais